

Créer un site de compostage de pied d'immeuble

JE PRÉPARE MON DOSSIER DE DEMANDE

1- Mobilisation des voisins

- Rassemblez une quinzaine de foyers motivés par la démarche (votre site pourra accueillir jusqu'à 40 foyers). Organisez des réunions d'information, distribuez des flyers, etc.
- Identifiez 2 personnes volontaires, qui seront formées, pour devenir référentes du site.

2- Vote en AG des copropriétaires

- Faites passer votre projet devant l'AG des copropriétaires. L'attestation de vote du principe de compostage partagé sera obligatoire. Un exemple de formulation de PV d'AG : « *Accord pour installation d'un site de compostage dans les espaces verts de la résidence et autorisation de la régie pour signer la convention de mise à disposition du matériel et l'ensemble des documents afférents à cette installation.* »
- Si votre résidence fait partie d'une Association Syndicale Libre (ASL) et que votre jardin est un espace commun à plusieurs résidences, le vote lors de cette ASL est également obligatoire.

3- Recueil des informations nécessaires pour la demande

- En plus de la validation du projet par votre AG, les éléments suivants vous seront demandés :
 - Les coordonnées de votre résidence et celles des 2 référent.e.s
 - Le potentiel de votre résidence (nombre de logements, nombre de foyers prêts à composter)
 - La configuration du site (ensoleillement, visibilité, etc.) et des photos
 - Pérennité du site (approvisionnement en matière sèche, utilisation du compost, etc.)
 - Les coordonnées du gestionnaire de la résidence

JE CANDIDATE AUPRÈS DE LA MÉTROPOLE

4- Demande en ligne à compléter

- Ce formulaire se trouve sur le site internet du Grand Lyon ou directement en cliquant ici : [Formulaire demande copropriété](#)

5- Sélection des projets

→ La Métropole étudie chaque projet au début du mois suivant sa réception, et analyse les différents critères (l'accès pleine terre, la disponibilité en matière sèche, les débouchés pour utiliser le compost, l'accord de l'AG, la bonne mobilisation du voisinage et des 2 référent.e.s).

→ Une réponse motivée est apportée aux projets non retenus. Certains projets seront à retravailler et réévalués ultérieurement.

→ Pour les projets retenus, il faut convenir de dates pour l'atelier participatif, la formation des 2 référent.e.s de site et une visite sur place pour calibrer le site de compostage et valider sa faisabilité technique (distance des habitations, place disponible, orientation, etc.)

JE DÉMARRE LE COMPOSTAGE AVEC MES VOISINS, ACCOMPAGNÉ DE LA MÉTROPOLE

6- Atelier participatif, formation et convention

→ Une fois l'atelier participatif, la formation des 2 référent.e.s de site et la visite de site effectués, une convention de mise à disposition du matériel et d'installation de site est signée.

7- Débuter le compostage

→ Les équipements suivants sont livrés : au moins **3 bacs de compostage en bois** (bacs de remplissage, bac de maturation et bac de matière sèche) de grande capacité. La métropole les met à disposition et en reste propriétaire pendant 6 ans ; **1,5 m3 de matière sèche** (broyat de branche) ; **20 bioseaux** à distribuer pour stocker les biodéchets dans la cuisine ; **2 griffes** pour brasser le compost ; **un seau** ; **une fourche** pour les opérations de retournement et récolte ; **un tamis**.

→ Un maître composteur vous accompagnera pendant les 9 premiers mois et effectuera avec vous 3 animations : le lancement du site (explication des bacs et consignes de compostage), le retournement du compost (lorsque votre bac est plein, la matière est transférée dans le bac de maturation), la récolte (distribution/application du compost mûr dans le jardin). Il se tient également à votre disposition pour toute intervention d'urgence ou toute sollicitation à distance.

8- Pérenniser le projet

→ Trouvez des sources de matière sèche : demander à votre entreprise d'espaces verts de vous fournir du broyat de branche ou vous pouvez vous approvisionner vous-même avec des feuilles mortes et en broyant des branches, ou en acheter directement.

→ Pensez à l'utilisation de votre compost dans le temps, en fonction des saisons.

→ Assurez-vous que la dynamique perdure dans le temps, mobilisez des nouveaux arrivants. L'objectif est d'avoir 50% de votre résidence qui composte.